INTER ACTO
EXPERTISE COMPTABLE

L'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales), sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

Le 30 Juin 2023 : c'est la date limite que devront respecter tous les propriétaires de biens à usage d'habitation pour les déclarer. Une obligation valable pour les particulier et les entreprises.

Dans le détail, les propriétaires doivent, pour chacun de leurs logements, indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes un bien, ils doivent indiquer l'indentité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023).

Comment effectuer cette déclaration ?

Cette déclaration peut être réalisée, dès aujourd'hui, depuis le service en ligne "Gérer mes biens immobiliers" à partir de l'espace sécurisé d'impots.gouv.fr.
Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

La déclaration est à réaliser avant le 30 Juin 2023. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration. Celle-ci concerne, au niveau national, 34 millions de propriétaires pour 73 millions de locaux.

Nous pouvons vous aider pour l'établissement de cette déclaration, n'hésitez pas à revenir vers nous si besoin.

Gérer mes biens immobiliers : un nouveau service en ligne

MEG : Le nouvel outil de facturation

Le cabinet dispose d'une plateforme collaborative comprenant un module facturation.

Le **Module Facturation** permet de **produire des devis/factures** et de **suivre les règlements**. Vous pouvez ainsi alimenter une base clients et une base articles permettant d'établir plus rapidement vos devis et factures.

Un **tableau de bord** vous présente de façon synthétique une vue d'ensemble de l'activité.

Ce module vous permet de **facturer simplement** et propose de mutualiser les principaux axes de vie de votre entreprise :

- L'organisation interne
- La relation client
- La communication avec votre expert-comptable
- Les échanges avec l'administration fiscale

Il permet également de se mettre en conformité sur l'établissement des factures et de préparer la mise en place de la facture éléctronique.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour connaître les tarifs, avoir une démo ou un essai gratuit.

Créer une facture sur MEG

Cabinet Interacto
12 rue Fleury
76120 LE GRAND QUEVILLY
www.interacto.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur INTERACTO.

Se désinscrire

Envoyé par sendinblue

© 2020 INTERACTO